



PROJET BEST 2.0 « PRODVEGEUR »

COMPTE RENDU DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 08 AOÛT 2018



Août 2018





Contributeurs :

- ✓ Rédaction : A. Chauvrat¹
- ✓ Direction scientifique et technique : J. Hivert¹

¹ = CBN-CPIE Mascarin

Logos & sigles :

- ✓ CBN-CPIE Mascarin, Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin
- ✓ EU, European Commission
- ✓ FAZSOI, Forces Armées en Zone Sud de l'Océan Indien
- ✓ IUCN, International Union for Conservation of Nature
- ✓ TAAF, Terres Australes et Antarctiques Françaises

Citation :

CHAUVRAT A., 2018. Compte rendu du comité de pilotage du projet BEST 2.0 « PRODVEGEUR » du 08 août 2018. Rapport administratif non publié, Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin, île de La Réunion, 7 p.

Photo de couverture :

Vue panoramique des abords de la station TAAF d'Europa (© J. HIVERT, CBN-CPIE Mascarin)

« Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document est la seule responsabilité du CBN-CPIE Mascarin et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne. »





Lieu : au siège des TAAF, 97410 Saint-Pierre, île de La Réunion

Présents :

- CBN-CPIE Mascarin : Jean HIVERT (JH), Antoine CHAUVRAT (AC) et Emmanuel CAJOT (EC)
- TAAF : David RINGLER (DR), Jonathan GRAND (JG), Maxime Amy (MA) et Anne-Laure CLEMENT (ALC)
- ELAGU'OI : Marc GRIZEAU (MG) et Damien CLOSSON (DC)

Début du COPIL : 10h45

Fin du COPIL : 13h25

Le COPIL débute par un tour de table initié par DR, où chaque intervenant se présente et se fait connaître de ses interlocuteurs. Tout le monde est ravi de se rencontrer et se félicite du bon déroulement du projet jusqu'alors.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU PROJET BEST 2.0 « PRODVEGEUR » & ORDRES DU JOUR

AC rappelle les objectifs du projet « PRODVEGEUR » (PROduction VÉGétale sur EURopa) mené à l'initiative du CBN-CPIE Mascarin suite à l'obtention d'une « petite subvention » attribuée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et financée par la Commission Européenne pour l'Environnement dans le cadre de l'appel à projet du programme BEST 2.0 2017.

L'objectif du projet « PRODVEGEUR » est de procéder à l'installation *in situ* d'une unité de production végétale fonctionnelle au sein d'un environnement favorable à une opération de restauration écologique sur l'île Europa, tout en garantissant un transfert de compétence auprès des TAAF, le gestionnaire du territoire. L'objectif à terme est de rendre le gestionnaire autonome en matière de production végétale sur Europa.

Pour cela, diverses opérations pilotées par le CBN-CPIE Mascarin sont programmées :

- **Objectif 1** : Des sessions de formation aux méthodes de multiplication et d'élevage de ces espèces doivent être dispensées aux agents des TAAF au sein de l'unité de production du CBN-CPIE Mascarin (Les Colimaçons, Saint Leu).
- **Objectif 2** : Une mission de terrain sur l'île Europa afin de procéder à l'installation *in situ* de l'unité de production (**objectif 2.1** ; action réalisée par le CBN-CPIE Mascarin) et d'éradiquer les ligneux exotiques plantés historiquement autour de la station TAAF (**objectif 2.2** ; action réalisée par ELAGU'OI, prestataire élagueur recruté par le CBN-CPIE Mascarin).
- **Objectif 3** : Un volet « Communication » est également développé grâce à la création d'une page internet dédiée à ce projet. De plus les principales activités liées au projet seront diffusées via les réseaux sociaux du CBN-CPIE Mascarin.

AC et DR précisent les ordres du jour de ce COPIL, dont la priorité est de finaliser la mise en place logistique et opérationnelle de la mission sur Europa avec l'ensemble des partenaires :

- **Ordre 1** : Organiser la mission sur l'île Europa (objectifs 2.1 et 2.2).
- **Ordre 2** : Finaliser la convention relative aux actions de communication du projet « PRODVEGEUR » (objectif 3).



- **Ordre 3** : Prévoir les sessions de formation des agents TAAF aux méthodes de production végétale (objectif 1)
- **Ordre 4** : Rappel des consignes de sécurité et de vie sur le camp (objectif 2)

1. ORGANISATION DE LA MISSION SUR L'ÎLE EUROPA (OBJECTIFS 2.1 ET 2.2)

AC rappelle que le départ pour Europa est prévu pour le 29 août 2018 sur un bateau militaire, le Champlain. Il précise que le voyage devrait durer 3 à 4 jours. DR et JG confirment la date mais ne peuvent pas préciser l'heure de départ pour le moment.

Les discussions vont essentiellement s'appuyer sur le « Plan opérationnel d'intervention pour l'installation d'une unité de production végétale et l'abattage des ligneux exotiques autour de la station TAAF de l'île d'Europa » (CBNM, mai 2018).

1.1. Présentation de l'unité de production (objectif 2.1)

AC présente l'unité de production ainsi que les actions à réaliser pour la mettre en place.

L'unité de production va être composée de 4 modules :

- Module 1 : tunnel pour les phases de germination et de repiquage ; surface de 36 m²
- Module 2 : tunnel pour les phases d'élevage et d'endurcissement ; surface de 36 m²
- Module 3 : cuve souple pour les besoins en arrosage ; surface de 3 m²
- Module 4 : zone de stockage et de mélange des substrats ; surface de 18 m²

Puis, AC décrit les modules et leurs fonctions :

Le module 1 est conçu pour répondre à deux phases de la production : la phase de germination des semis et la phase de repiquage, intervenant en amont des phases d'élevage et d'endurcissement des plantules. Totalement démontable, le module 1 se présente sous la forme d'un tunnel de 4 mètres 50 de large pour 8 mètres de long (soit une surface utile de 36 m²) et d'environ 2 mètres 50 de hauteur au faitage, muni à ses extrémités de deux portes renforcées. Des tables de travail et de dépose des potées, sont disposées de part et d'autre de l'allée centrale permettant le passage d'une brouette. Le tablier des tables est constitué d'un grillage rigide à mailles fines. Le tunnel sera équitablement partagé en deux zones distinctes : un espace de germination : d'une longueur de deux tables de travail (soit la moitié du tunnel) il sera protégé grâce à un film plastique imperméable et transparent (de type Polyane) couplé à une ombrière filtrant 80% du rayonnement solaire. Un espace de repiquage et de transit des plantules : d'une longueur de 2 tables de travail, il sera uniquement couvert par une ombrière filtrant 80% du rayonnement solaire. Pour prévenir l'intrusion des chèvres dans le module, une bande de grillage galvanisé à maille fine de 2 mètres de haut sera plaquée contre les flancs du tunnel. Une bande sera également fixée à chaque entrée autour des portes du tunnel. L'ombrière et le film Polyane viendront en couverture du grillage. En cas de démontage, les films pourront être retirés tandis que le grillage restera en place. Le tunnel sera bien mis en place à l'emplacement 1a, comme indiqué dans le plan opérationnel d'intervention validé par les TAAF.

Le module 2 est conçu pour répondre à la phase d'endurcissement des jeunes plants qui intervient suite à la phase de repiquage/rempotage. Il est constitué d'une structure comparable au module destiné au module 1, par contre il ne disposera pas de bâche polyane, ni d'ombrière, ni de tables de travail et sera entièrement dédié au stockage des potées contenant



les plantules en phase d'élevage. Le tunnel sera bien mis en place à l'emplacement 2a, comme indiqué dans le plan opérationnel d'intervention validé par les TAAF.

AC indique qu'un terrassement sera nécessaire pour l'installation de ces deux modules et qu'il pourrait être effectué par les personnels du CBN-CPIE Mascarin. DR propose de formuler une demande d'aide au détachement FAZSOI.

AC poursuit la description des modules :

Le module 3 est un module de récupération et de stockage d'eau de pluie. Les services techniques TAAF et le CBN-CPIE Mascarin ont convenu d'un échange de bon procédé. Ainsi les TAAF mettent à disposition du projet PRODVEGEUR une cuve souple non utilisée sur Tromelin en échange de l'achat par le CBN-CPIE Mascarin d'une cuve rigide, livrée au Port à la Réunion. La cuve souple, qui devrait arriver sur Europa par avion au cours de la mission, sera installée - si le temps le permet - par le CBN-CPIE Mascarin aux abords du bâtiment de la station TAAF. Elle permettra de collecter les eaux d'écoulement provenant de la toiture via un kit de collecte branché sur un réseau de gouttières. Ce réseau sera installé par le CBN-CPIE Mascarin.

AC et EC indiquent qu'il leur sera nécessaire de pratiquer une saignée dans la dalle béton du bâtiment et qu'elle sera rebouchée à l'aide d'un enduit cimenté. DR et JG donnent leur accord.

Suite à l'analyse des plans transmis par les services techniques TAAF par le comité de pilotage, un doute est retenu par JH et AC sur l'emplacement précis de la cuve. DR et JG indiquent qu'ils vont se renseigner afin de prendre une décision au plus vite.

AC précise qu'il est important que la cuve souple soit livrée avec les raccords et flexibles correspondant. DR s'engage à faire le nécessaire.

AC finit la description des modules :

Le module 4 consiste en une surface plane et hors sol qui permettra d'entreposer les différents substrats nécessaires à la production des plants

DR confirme qu'il n'y a pas de problème à disposer de la dalle de béton indiquée en option 4a du plan opérationnel. AC indique que le stockage des substrats pourrait également avoir lieu au sein d'une des cuves en béton (option 4b), ce qui ne pose pas non plus de problème pour DR et MA.

AC précise que tous les détails de la mise en place de l'unité de production sont indiqués dans la « Demande d'implantation de la structure » et dans le « Plan opérationnel d'intervention pour l'installation d'une unité de production végétale et l'abattage des ligneux exotiques autour de la station TAAF de l'île d'Europa ». DR répond que ces documents seront intégrés dans l'annexe d'arrêté de mission rédigé par JG et que ce document fera foi.

DR indique à AC et JH qu'il a besoin de la date de validation du projet par l'IUCN afin de finaliser l'annexe d'arrêté. JH s'engage à la lui transmettre.



DR propose d'ajouter à l'annexe d'arrêté des activités autres que celles liées à PRODVEGEUR afin de permettre aux agents du CBN-CPIE Mascarin (AC et EC) et aux élagueurs (MG et DC) de :

- Participer à la lutte contre le Choca avec le détachement militaire et l'agent de conservation des TAAF, à raison d'une demi-journée par semaine,
- Effectuer le suivi des anciennes zones de lutte contre le Choca et contre la Fataque en partenariat avec l'agent de conservation des TAAF,
- Procéder à la récolte de semences indigènes et de substrats qui serviront de matériel expérimental au cours de la formation des agents TAAF aux méthodes de production végétale,
- Récolter du matériel végétal (parts d'herbier, échantillons en alcool et en silicagel, semences) dans le cas d'observation d'un nouveau taxon pour Europa.

Ces activités ne sont pas obligatoires et le temps qui leur sera consacré ne devra pas nuire à la réalisation du projet « PRODVEGEUR ».

Pour conclure sur la partie « mise en place de l'unité de production », AC énumère la liste du matériel qui sera mis à disposition des agents de conservation des TAAF en place à Europa afin d'assurer le bon fonctionnement de la production végétale. Après énumération, DR précise à MA qu'il est important de bien prévoir de la place dans le local de stockage de la station afin d'entreposer ce matériel dans les meilleures conditions possible. EC précise que le volume global de ce petit matériel n'excède pas le volume d'une cantine (0,2 m³). JG indique qu'il aimerait recevoir le détail de cette liste. AC s'engage à la lui fournir.

DR demande à ce qu'on lui fournisse une estimation des consommables nécessaires à l'année pour la conduite de l'unité de production. JH lui répond qu'elle sera fonction des objectifs de production des TAAF mais qu'en tout état de cause, le coût des consommables sera minime (pour information : 38 euros un sac de tourbe et 15 euros les 400 potées souples). Un point précis pourra être fait au bout de la première année de fonctionnement.

1.2 Abattage des ligneux exotiques aux abords de la station TAAF

AC rappelle l'objectif de l'intervention des élagueurs à Europa : abattre, démonter et stocker les filaos et les cocotiers plantés autour de la station TAAF. Ces actions prendront place selon deux zones d'emprise :

- La zone « Station TAAF » : située sur la partie avant de la station (côté terre), occupée essentiellement par des cocotiers, accessible avec le tracteur.
- La zone « Plage » : située côté mer de la station, occupée essentiellement par des filaos, inaccessible avec le tracteur.

JH indique que les données relevées exhaustivement sur les ligneux exotiques au cours d'une mission du CBN-CPIE Mascarin en 2011 faisaient état de 151 individus (82 filaos, 66 cocotiers et 3 flamboyants) occupant une surface totale proche de 1,4 ha. MA et JH s'accordent à dire que ces données ont évolué depuis (impact de houles cycloniques) et qu'elles surévaluent probablement le nombre d'arbres à abattre.

DR indique que contrairement au plan opérationnel proposé initialement, les flamboyants ne doivent pas être abattus. Il précise également que la zone d'élagage prioritaire pour les TAAF est la zone « station TAAF » et qu'elle doit être laissée le plus propre possible. La zone



d'intervention « plage » pourra être traitée dans un second temps, DR invite les élagueurs à faire leur maximum sans se mettre en danger physiquement et sans chercher à abattre absolument tous les individus si le temps ne le permet pas.

MG et DC signalent que, sauf imprévu, il ne devrait pas y avoir pas de problème pour réaliser l'abattage des arbres bien que le bois de filaos soit particulièrement dense. Par contre, il serait plus judicieux de commencer par l'abattage des filaos et de terminer par celui des cocotiers, la fibre de ces deniers impactant fortement les lames des tronçonneuses. Ils précisent qu'ils adapteront leur temps de travail et l'organisation des chantiers d'abattage selon les contraintes du terrain. En revanche, sans soutien humain ou matériel, ils ne seront pas en mesure de transporter les déchets verts (dont le volume sera conséquent) dans les zones de stockage préalablement indiquées dans le plan opérationnel d'intervention.

DR et JH comprennent la situation et proposent de demander une aide logistique et humaine au détachement militaire avec la mise à disposition d'hommes et du tracteur avec la remorque. DR indique que bien que les zones d'entrepôt idéales correspondent à celles proposées dans le plan opérationnel, les déchets verts peuvent également être entreposés en divers tas de faibles dimensions et épars. JH et MA précisent qu'il est important de ne pas entasser les déchets de filaos issus de la zone « plage » ni en haut de plage (effet bowling des tronçons de tronc en cas de houle cyclonique), ni dans les trous de pontes des tortues.

DC pose la question du protocole à suivre en cas de nidification d'oiseaux dans les arbres à abattre. MA et DR lui répondent qu'il n'y a pas en ce moment de nidification dans ces arbres.

MG et DC posent la question du type de carburant présent sur base pour alimenter les machines d'élagage (sachant qu'il a été convenu qu'ils auraient une réserve de carburant à disposition sur Europa). JG répond qu'*a priori* il s'agit d'essence sans plomb, ce qui est compatible. Il doit cependant s'en assurer.

MG et DC demandent s'il est possible de rajouter 6 L d'huile au fret prévu initialement. DR et JG répondent que cela ne pose pas de problème (matériel non dangereux).

1.3 Dépôt du fret et du matériel

JG confirme que le dépôt du fret au Port est bien programmé le jeudi 16 août 2018 entre 8h et 9h. Il précise qu'il sera présent et qu'une aide serait la bienvenue car le timing sera serré pour charger l'ensemble du matériel (un autre projet devant livrer son fret le même jour). AC, EC, MG et DC indiquent qu'ils seront présents.

JG signale qu'il a à présent besoin des pièces d'identités et des permis de conduire de l'ensemble des personnes qui vont rentrer sur le site portuaire.

Le rendez-vous est pris pour le jeudi 16 août à 8h00 au Port.

2. FINALISATION DE LA CONVENTION RELATIVE AUX ACTIONS DE COMMUNICATION DU PROJET « PRODVEGEUR » (OBJECTIF 3)

AC rappelle brièvement les objectifs de communication prévus dans le cadre du projet « PRODVEGEUR ».



ALC fait une lecture de la nouvelle version de la convention relative aux actions de communication du projet « PRODVEGEUR » en insistant sur les modifications apportées par rapport à la première version (relue et annotée par le CBN-CPIE Mascarin en juin 2018).

JH rappelle qu'à l'exception de la page web, les nouveaux projets de communication proposés par le CBN-CPIE Mascarin (montage vidéo, échanges avec une classe de collégiens) ne sont pas contractuels et que par conséquent le CBN-CPIE Mascarin se réserve le droit de les mener à terme ou non. Cette remarque est entendue par ALC et DR.

L'ensemble des parties semblent satisfaits des termes de la convention. ALC propose d'envoyer par mail la dernière version à AC. JH indique qu'elle devra à présent être validée et signée par la direction du CBN-CPIE Mascarin.

ALC donne son accord pour la publication de la page Web présentant le projet « PRODVEGEUR » (transmise préalablement par le CBN-CPIE Mascarin). DR indique quelques corrections à apporter : retirer les mentions relatives à l'abattage des flamboyants ainsi que le détail du nombre d'arbres à abattre, bien préciser que les TAAF sont « gestionnaires du territoire ».

3. MISE EN PLACE DES SESSIONS DE FORMATION DES AGENTS TAAF AUX MÉTHODES DE PRODUCTION VÉGÉTALE (OBJECTIF 1)

JH indique que le calendrier prévisionnel du projet a été grandement modifié suite au décalage de la mission sur Europa (initialement prévue entre octobre et décembre elle est finalement planifiée du 29 août au 12 octobre). Cela ne change rien cependant aux objectifs du projet, sachant que les sessions de formation pourront se tenir sur la période novembre-décembre 2018. Il indique que 3 à 4 sessions de 1 journée seraient nécessaires à la formation complète des agents TAAF. Si besoin, chaque session pourrait être doublée selon les contraintes de disponibilité des agents TAAF. Ces formations se tiendront dans les locaux du CBN-CPIE Mascarin.

Afin d'appréhender leur organisation, JH souhaiterait faire un point sur la disponibilité des agents de conservation des TAAF (Europa et Tromelin en particulier mais également ceux des Terres australes) fin 2018.

DR précise que bien que certains agents ne seront probablement pas encore recrutés la plupart d'entre eux seront présents à La Réunion sur cette période et qu'ils se rendront disponibles pour ces formations. En revanche les agents affectés aux îles australes seront en opération et ne pourront pas participer à ces formations.

JH rajoute que les fiches pédagogiques qui serviront de support aux formations dispensées par le CBN-CPIE Mascarin pourront être transmises à l'ensemble des agents des TAAF.

MA indique qu'il sera disponible sur cette période.

MA en profite pour transmettre au CBN-CPIE Mascarin un lot de semences (7 enveloppes) récoltées sur Europa en avril et juillet 2018. Ces dernières seront stockées au CBNM afin d'être traitées au cours des sessions de formation.

L'ensemble des parties concernés par le volet 'formation' du projet « PRODVEGEUR » propose de se recontacter au retour de la mission sur Europa afin de préciser les modalités d'organisation.



4. CONSIGNES DE SÉCURITÉ ET VIE SUR LE CAMP

DR entame ce dernier temps de parole en rappelant que les personnels vivront en communauté avec 14 militaires ainsi que sous l'autorité du gendarme présent pendant la mission. La sécurité du camp est assurée par le chef du détachement militaire.

DR invite les personnels à se référer au gendarme et à MA en cas de litige ou de problème sur place, et de manière générale pour toute action à effectuer sur Europa.

Les personnels en départ pour Europa (AC, EC, MG et DC) sont invités à poser des questions concernant la vie sur le camp et sur les activités possibles sur l'île.

DR et MA proposent de prévoir une présentation pédagogique du projet « PRODVEGEUR » au contingent militaire dans les premiers jours de mission.

DR rappelle que l'alcool est toléré sur site mais que son abus serait très mal perçu, que les stupéfiants sont totalement prohibés ainsi que l'ensemble des règles de la réserve.

AC pose la question des possibilités de baignade et de ballades sur l'île. DR répond qu'il est autorisé au personnel civil de se baigner et de se promener sur l'île (attention cependant aux zones sensibles) mais qu'il est fortement recommandé de ne jamais partir seul et d'en référer systématiquement au gendarme et à l'agent de conservation (MA). Des talkies walkies sont mis à disposition pour assurer la sécurité des personnes parties à la découverte de l'île.

MG s'inquiète de la présence massive de moustiques et s'interroge sur l'installation de moustiquaires dans les chambres. MA et DR répondent qu'il n'y a malheureusement pas grand-chose à faire mais qu'il peut par précaution se munir de sa moustiquaire personnelle.

DR précise qu'une unique boîte mail sera accessible à l'ensemble des personnels (CBN-CPIE Mascarin et Elagu'OI) qui pourra alors échanger avec leurs proches. En revanche l'utilisation du téléphone sera réservée uniquement à des situations d'urgence.

Fin.